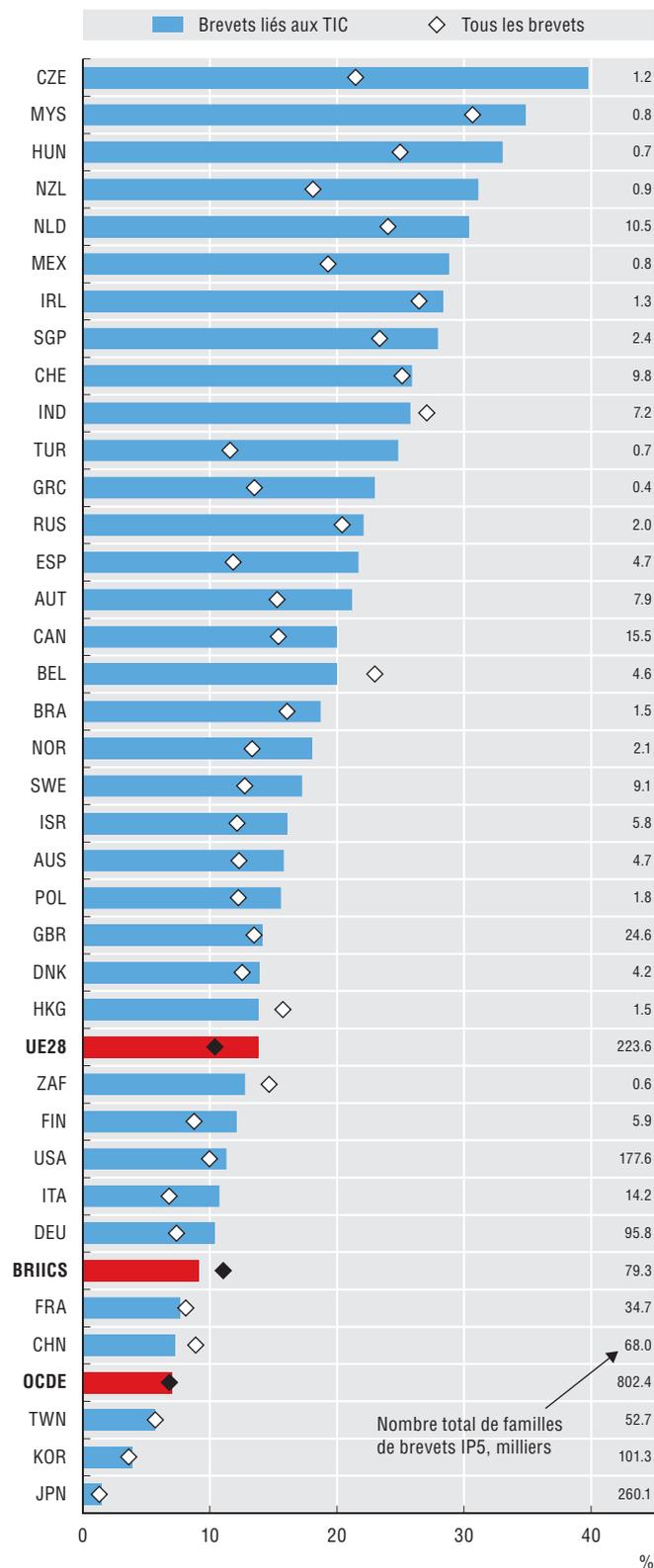


3. EXCELLENCE DE LA RECHERCHE ET COLLABORATION

6. Inventions internationales

Co-inventions internationales dans le domaine des TIC, 2012-15

En pourcentage du nombre total de familles de brevets IP5 dans les économies



Source : OCDE, STI Microdata Lab : Base de données sur la propriété intellectuelle, <http://oe.cd/ipstats>, juin 2017. Davantage de données via StatLink. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933721592>

Le saviez-vous ?

Plus de 70 % des brevets liés aux technologies de l'information et des communications (TIC) détenus par des entreprises des Bermudes, de la Barbade, des Îles Caïmans et des Îles Vierges britanniques sont inventés à l'étranger.

La diversité favorisant la créativité et l'innovation, les inventions naissent souvent de collaborations au sein d'une même économie ou entre acteurs de différentes économies. Les informations contenues dans les inventions brevetées, concernant le lieu de résidence des détenteurs et des inventeurs, aident à mettre en lumière les collaborations internationales en matière d'innovation. Elles montrent également la mesure dans laquelle les innovateurs accèdent aux connaissances dans d'autres économies pour trouver les compétences et les qualifications qui répondent le mieux à leurs besoins.

Sauf dans les technologies liées à la santé, la collaboration internationale entre inventeurs a augmenté dans tous les domaines technologiques et, en particulier, dans celui des TIC. Les co-inventions internationales sont plus courantes dans les TIC que dans d'autres domaines technologiques, et représentent un tiers ou plus de tous les brevets liés aux TIC pour des économies comme la République tchèque ou la Malaisie.

Qui plus est, à quelques exceptions près (la Chine, notamment), les inventions brevetées qui concernent les TIC reposent, en moyenne, sur des inventeurs basés dans un nombre d'économies relativement plus élevé. Il en ressort que les entreprises des TIC ont généralement accès aux connaissances développées dans un plus grand nombre d'économies, par rapport aux stratégies d'acquisition des savoirs appliquées dans d'autres domaines.

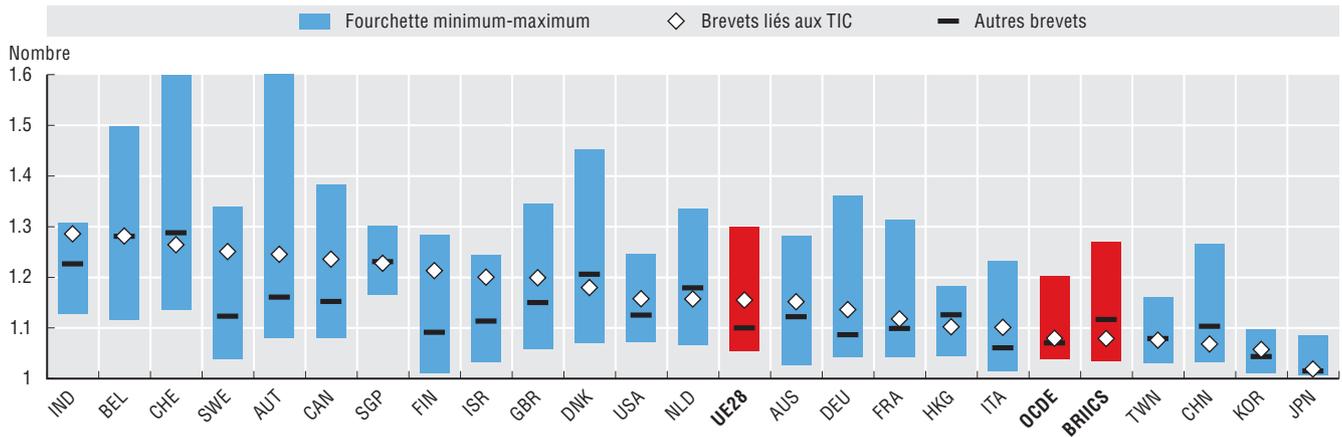
Il y a souvent découplage entre les inventeurs et les détenteurs d'inventions brevetées relatives aux TIC, une tendance plus marquée dans ce domaine technologique que dans les autres puisqu'elle concerne en moyenne 7.6 % des brevets des TIC mais 6.4 % des brevets toutes technologiques confondues. Dans la zone de l'OCDE, la part des inventions TIC étrangères que détiennent les économies varie entre 57 % (Luxembourg) et 0.6 % (Italie).

Définitions

Les familles de brevets IP5 correspondent aux brevets déposés auprès des cinq principaux offices de brevets (IP5). Les co-inventions internationales désignent les familles de brevets IP5 dont un co-inventeur au moins est localisé à l'étranger. Les pourcentages sont calculés en divisant le nombre de co-inventions internationales par le nombre total de familles de brevets IP5, pour une économie donnée, dans le domaine technologique considéré. Le nombre d'économies de résidence des inventeurs est un indicateur fondé sur le nombre moyen d'économies dans lesquelles se situent les inventeurs des familles de brevets IP5 détenus par des résidents de l'économie en question. Les inventions étrangères détenues dans les économies correspondent à la part, dans le nombre total de familles de brevets IP5 détenues dans une économie, de celles qui sont détenues par un résident de l'économie alors qu'aucun des inventeurs n'en est lui-même résident. Les brevets liés aux TIC sont recensés à l'aide des codes de la Classification internationale des brevets (CIB) (voir Inaba et Squicciarini, 2017) et alignés sur les définitions de l'OCDE du secteur des TIC (2017) et des produits TIC (2008).

Nombre d'économies de résidence des inventeurs, par technologie, 2012-15

Moyennes, toutes technologies confondues, familles de brevets IP5 selon la résidence du détenteur du brevet

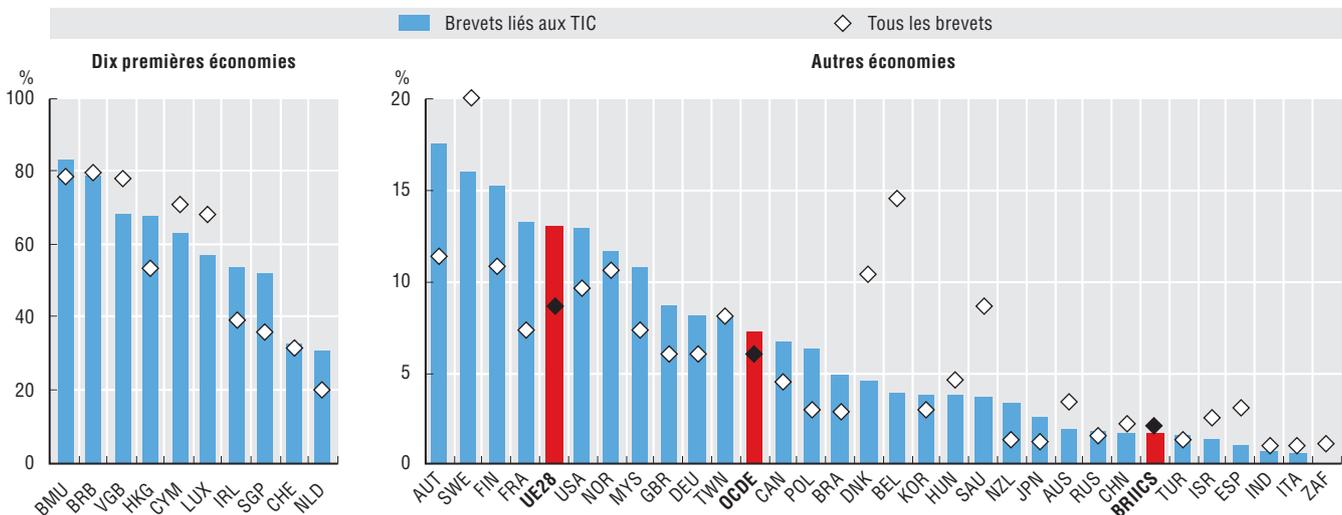


Source : OCDE, STI Micro-data Lab : Base de données sur la propriété intellectuelle, <http://oe.cd/ipstats>, juin 2017. Davantage de données via StatLink. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933721611>

Inventions TIC étrangères détenues par les économies, 2012-15

En pourcentage du nombre total de familles de brevets IP5 dans les économies



Source : OCDE, STI Micro-data Lab : Base de données sur la propriété intellectuelle, <http://oe.cd/ipstats>, juin 2017. Davantage de données via StatLink. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933721630>

Mesurabilité

Les collaborations peuvent revêtir différentes formes : co-inventions internationales par plusieurs entreprises, grandes ou petites, pôles de recherche conjointe mis en place par des établissements privés et publics (par exemple, entre des entreprises et des universités ou établissements publics de recherche), ou encore réseaux formels ou informels de scientifiques. Dans le cas des multinationales, la collaboration internationale témoigne souvent d'un processus suivant lequel les entreprises s'appuient sur des installations de recherche et d'innovation implantées dans plusieurs économies pour mobiliser des savoirs géographiquement dispersés et/ou développer des complémentarités avec des inventeurs étrangers. Le degré de collaboration entre des inventeurs à l'échelle internationale peut dépendre d'un large éventail de facteurs, notamment la structure de l'entreprise ou de l'établissement auxquels ils appartiennent, le domaine technologique de l'invention, et la proximité linguistique et culturelle. Les brevets liés aux TIC recouvrent 13 domaines définis selon les caractéristiques techniques et les fonctionnalités qu'ils permettent d'obtenir (par exemple, communication mobile, réseau à haut débit, informatique de haute puissance et analytique de données massives). Comme la plupart des inventions ne sont protégées que dans certaines économies, l'utilisation des données de différents offices de brevets peut conduire à des résultats différents.



Extrait de :

OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2017

The digital transformation

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264268821-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Inventions internationales », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2017 : The digital transformation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2017-19-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.